

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article10337>

DGSE - La piste de la double erreur humaine privilégiée

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : mercredi 1er avril 2009

Spyworld Actu

Mardi, une enquête pénale a été ouverte à Montpellier pour « homicides involontaires » après le décès, lundi, lors d'un exercice à Opoul, de deux militaires du centre parachutiste d'instruction spécialisé (CPIS) de Perpignan.

Dans son bureau du palais de justice de Montpellier, Brice Robin, le procureur de la République, ne dit mot. A la tête du parquet militaire du ressort de la cour d'appel, c'est lui qui supervise l'enquête préliminaire ouverte après l'explosion de lundi qui a tué deux agents secrets, membres de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), sur le terrain militaire d'Opoul, au nord de Perpignan. Ce jour-là, vers 15 h 30, deux agents secrets âgés d'une trentaine d'années, rattachés au centre parachutiste d'instruction spécialisée de Perpignan, l'ex-fameux 11e choc, ont détalé pour se mettre à l'abri après avoir posé des charges explosives sur un véhicule lors d'un entraînement. Mais une puissante déflagration s'est prématurément produite, tuant sur le coup les deux hommes sous les yeux de la douzaine de militaires présents.

Un drame classé « secret défense » : à son arrivée, lundi soir, sur les lieux de l'explosion, le procureur de Montpellier a demandé au plus haut gradé de lui communiquer l'identité des deux victimes. Ce que le militaire a refusé de faire... Distance mal évaluée

Mardi, l'hypothèse d'une double erreur humaine était privilégiée et deux responsables de ce stage commando - l'officier qui a donné l'ordre de déclencher le tir et le gradé qui a obtempéré - se trouvent dans le collimateur des enquêteurs. Ils ont été ramenés sur les lieux mardi matin, afin de reconstituer la chronologie des faits et de refaire leurs gestes, avec chronométrage des étapes successives jusqu'à l'explosion fatale. Il est une certitude qui ressort d'ores et déjà des premières constatations : l'ordre de déclencher les explosifs a été donné alors que les deux agents secrets s'éloignaient à peine du véhicule. Les deux responsables qui ont actionné les charges ont, semble-t-il, mal évalué la distance à laquelle se trouvaient les deux stagiaires. En tout cas, ils n'avaient pas encore quitté le périmètre matérialisé quand les charges ont sauté.

Enquête administrative

Déjà rompus à diriger ce type d'exercices dangereux régulièrement organisés sur ce site militaire, isolé au milieu de la garrigue, ils étaient longuement entendus mardi après-midi par les gendarmes dans les locaux de la compagnie de Rivesaltes, à l'instar des autres militaires témoins du drame. Une source judiciaire précisait mardi à France-Soir que leurs auditions n'entraient pas dans le cadre d'une mesure de garde à vue. Pour l'instant... « Si une double défaillance humaine est établie, le parquet militaire de Montpellier ouvrira une information judiciaire pour homicides involontaires aggravés par un non-respect des obligations de sécurité, visant les deux responsables du déclenchement des charges explosives, révèle cette source. Nous serons fixés dans les prochains jours. »

Parallèlement à l'enquête judiciaire, le ministre de la Défense a ordonné une enquête administrative interne. Confiée au commandement du centre parachutiste d'instruction spécialisée, elle a débuté mardi matin.

Loi des séries

En Languedoc-Roussillon, les militaires sont victimes d'une triste loi des séries. Ce nouveau drame survient en effet après la fusillade accidentelle dans la cour du 3e RPIMA de Carcassonne, le 29 juin 2008, quand, lors d'une journée portes ouvertes, 17 personnes avaient été blessées par des tirs à balles réelles. Depuis, cinq parachutistes ont été

mis en examen. Récemment, le chef de corps, qui avait démissionné à l'époque, a été entendu sous le statut de témoin assisté par un juge d'instruction de Montpellier.

Post-scriptum :

<http://www.francesoir.fr/faits-divers...>